

Nyon, le 29 août 2013

Le point de vue de la CRFC sur la loi sur la formation continue

La Conférence romande de la formation continue (CRFC) est un réseau unique en son genre. Regroupant des représentants des milieux politiques, patronaux, syndicaux, du secteur public et privé de la formation, la CRFC parvient à parler d'une même voix en faveur de la formation continue. Nourrie des expériences du terrain de ses membres, elle a notamment pris position sur le projet de loi fédérale sur la formation continue qui est actuellement soumis au Parlement. Elle expose ici en cinq points sa vision d'une loi qui devrait servir aussi bien les intérêts de l'individu que ceux de l'économie et de la société.

1. La formation continue relève de la responsabilité collective

La formation continue n'est aujourd'hui plus un luxe. Elle est devenue un moyen nécessaire pour se maintenir sur le marché du travail. Elle est aussi un instrument indispensable d'intégration et de participation sociale. C'est pourquoi, la CRFC est d'avis que la formation continue ne relève pas de la seule responsabilité des **individus**, comme l'a suggéré jusqu'ici le projet de loi. Elle estime que les **employeurs** ont eux aussi le devoir, envers leurs employés, de favoriser leur formation. Quant aux **collectivités publiques**, elles ont la responsabilité d'assurer des conditions-cadre optimales et de promouvoir plus spécifiquement la formation des personnes les moins qualifiées.

2. La validation des acquis en vue de l'obtention d'un diplôme reconnu doit être généralisée au niveau suisse

La Suisse romande a une grande expertise en matière de validation des acquis de l'expérience. En collaboration avec les partenaires sociaux, la grande majorité des cantons romands ont favorisé la mise en place des dispositifs de formation permettant à des adultes d'obtenir des diplômes de formation professionnelle sans passer par la case départ de l'apprentissage. Pour favoriser une diffusion nationale de ces expériences uniques en leur genre, la loi sur la formation continue doit renforcer le dispositif de validation des acquis au niveau suisse.

3. La promotion de la transparence des cursus de formation et l'information du public font partie des tâches de la collectivité publique

La formation continue est une jungle dans laquelle de nombreux prestataires cherchent à tirer leur épingle du jeu. Il est important que le marché de la formation continue se développe dans l'intérêt des participants, des employeurs et de la société dans son ensemble. C'est pourquoi, la CRFC demande que la collectivité publique :

- fixe les conditions-cadre pour garantir une certaine transparence de l'offre de formation ;
- informe et sensibilise le public sur les possibilités de formation continue.

Ceci peut se faire par le biais de services d'orientation, de même que par le biais de la promotion de projets ayant pour but l'information et la sensibilisation. Ces éléments devraient impérativement être pris en compte dans la nouvelle loi.

4. L'accès à la formation continue est à renforcer grâce à un financement d'offres de formation visant le renforcement des compétences de base

Lorsqu'on parle de compétences de base, on entend généralement la lecture, l'écriture, les mathématiques élémentaires, de même que l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC). La maîtrise des compétences de base est une condition préalable indispensable pour se former tout au long de la vie. Elle garantit non seulement l'employabilité, mais également une meilleure intégration dans la société. C'est pourquoi, la CRFC abonde dans le sens de la loi sur la formation continue qui prévoit de combler le vide législatif existant en intégrant la promotion des compétences de base comme nouvelle tâche de la Confédération. La CRFC s'étonne cependant de l'absence de financement prévu pour assumer cette nouvelle tâche. Sans financement garanti, la promotion des compétences de base prévue par la loi restera lettre morte.

5. Les compétences de base sont indispensables au processus de qualification professionnelle chez l'adulte

Au moment où de nombreux employeurs sont confrontés à une pénurie de main-d'œuvre qualifiée, certaines branches répondent aux difficultés par la mise en place de dispositifs de formation professionnelle pour adultes. Ces dispositifs intègrent l'acquisition des compétences de base comme une étape indispensable au processus qualifiant, l'utilisation de ces compétences étant mise en lien directement avec le contexte de la profession. Pour la CRFC, une loi sur la formation continue qui prévoit la promotion des compétences de base et renforce la validation des acquis au niveau suisse, permettra de faire un grand pas en avant dans le domaine de la formation professionnelle des adultes et de répondre ainsi aux besoins de personnel qualifié dans certains secteurs de l'économie et des services.